

Montréal, le 7 juillet 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet Demande d'adoption de normes de fiabilité
 Dossier de la Régie : R-4001-2017 Phase 3**

Me Tremblay,

Le 15 avril 2021, par la décision [D-2021-047](#), la Régie de l'énergie (la Régie) suspend le dossier mentionné en objet après la décision de conformité à être rendue dans le cadre de la phase 2 et crée une phase 3. La Régie demande aussi au coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) de l'informer des suites en lien avec le paragraphe 2.7 de l'Entente définitive relative à la transmission de données d'exploitation confidentielles de RTA et à leur traitement par Hydro-Québec (l'Entente) et, le cas échéant, son paragraphe 2.8. Également, la Régie retient que le Coordonnateur entend déposer l'avis indiquant que le Système est fonctionnel à l'entière satisfaction des parties vers la mi-juin 2022.

Le 17 juin 2022, le Coordonnateur informe la Régie que le Système prévu dans l'Entente est actuellement en cours de finalisation (pièce [B-0105](#)). Le Coordonnateur se dit confiant qu'il pourra informer la Régie du bon fonctionnement du Système conformément au paragraphe 2.7 de l'Entente avant le 1^{er} août 2022.

Par la présente, la Régie lève la suspension du dossier en date du 17 juin 2022. Également, compte tenu du fait que la date de mise en application des normes adoptées par la décision D-2021-047 (ou leurs versions subséquentes) a été fixée au 1^{er} août 2022, la Régie demande au Coordonnateur de déposer, dans les meilleurs délais, l'avis indiquant que le Système est fonctionnel.

Advenant que le Coordonnateur entend se prévaloir d'une demande de sauvegarde à l'égard de la date de mise en application des normes du présent dossier (ou leurs versions subséquentes), la Régie lui demande de la déposer au plus tard **le 20 juillet 2022**.

Veillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl